ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO

Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest

NOTE THEMATIQUE 5 | Mai 2025

Cadres de concertation multi-acteurs pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques

Introduction

Les Cadres de concertation nationaux pluri-acteurs pour l'agroécologie (CCN) ont été mis en place à l'initiative des Correspondants nationaux (CN) du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) de la CEDEAO. Ils sont censés jouer un rôle essentiel en matière d'échanges entre les acteurs de l'agroécologie au niveau national et de formulation de propositions de politiques publiques. Par ailleurs, l'Alliance pour l'agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) joue un rôle central en matière de coordination et de coopération des acteurs de l'agroécologie au niveau régional. Présidée par le ROPPA, elle a reçu un appui du PAE pour organiser les échanges, concertations, mobilisations et plaidoyers à l'échelle régionale en faveur de l'agroécologie et de l'agriculture durable.

Cette note est l'une des sept (07) notes thématiques issues de la capitalisation du Programme Agroécologie en Afrique de l'Ouest (PAE) de la CEDEAO. Dans une première partie, elle présente une synthèse relative à la mise en place des CCN, aux enseignements que l'on peut en tirer et aux recommandations en vue de leur renforcement, d'une meilleure efficacité en matière de plaidoyer et de leur pérennité. Dans une deuxième partie, la note présente une synthèse des activités et du fonctionnement de l'Alliance 3AO, des enseignements relatifs à son rôle en matière d'élaboration de politiques publiques et des recommandations à l'attention de la CEDEAO en vue de son renforcement.

L'analyse s'appuie sur la revue de divers travaux relatifs au PAE et à l'Alliance 3AO, des entretiens avec des acteurs clés de l'agroécologie au niveau régional, des études de cas réalisées dans six (06) pays de la région (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Sénégal et Togo) et les conclusions d'un atelier régional de mise en discussion des résultats provisoires.

La mise en place des cadres de concertation nationaux multi-acteurs (CCN)

Pour les six pays où une visite a été réalisée dans le cadre de l'étude, il est possible de dresser un bilan assez précis de l'établissement et du fonctionnement du cadre de concertation national multi-acteurs mis en place avec le soutien du PAE. L'analyse présentée porte essentiellement sur ces six pays, même s'il a également été tenu compte des informations apportées sur les autres pays grâce aux rapports du PAE et des Correspondants nationaux, ainsi qu'à des entretiens généraux.

Synthèse des expériences

L'analyse des expériences de mise en place des CCN permet de noter certaines caractéristiques qui peuvent être catégorisées selon les principaux critères ci-après.

CONTEXTE DE MISE EN PLACE

La mise en place des cadres de concertation nationaux multi-acteurs pour l'agroécologie s'inscrit dans des contextes divers selon les pays.

- **PLACE PRÉ-EXISTANTE DE L'AGROÉCOLOGIE DANS LES POLITIQUES AGRICOLES.** Elle était au début des années 2000 très faible, voire marginale, même si certaines approches (agriculture durable, agriculture intelligente face au climat, etc.) et certaines problématiques (déforestation, vulnérabilité au changement climatique) ont commencé à être présentes dans les politiques agricoles des vingt dernières années. L'intégration de l'agroécologie se fait souvent au moyen de projets spécifiques, sans être au cœur des stratégies et réglementations. Cependant, il existe des pays où l'agriculture biologique et l'agroécologie avaient commencé à être prises en compte en tant que telles dans les politiques.
- **ORGANISATION DES ACTEURS DE L'AGROÉCOLOGIE.** Dans certains pays, les acteurs sont organisés dans des plateformes et fédérations spécifiques à l'agroécologie ou à l'agriculture biologique actives depuis plusieurs années, alors que, dans d'autres, il n'existait pas à proprement parler de structure nationale représentative des acteurs de l'agroécologie.
- **EXISTENCE OU NON DE DISPOSITIFS DE CONCERTATION ENTRE L'ÉTAT ET LES ACTEURS DE L'AGROÉCOLOGIE.** À l'exception du Sénégal avec la plateforme nationale de l'agriculture écologique et biologique (PNAEB), active depuis plusieurs années, il n'existait pas de tels dispositifs de concertation.

SITUATION QUANT À LA MISE EN PLACE DU CCN

Au niveau de l'ensemble de la sous-région ouest-africaine, neuf cadres de concertation avaient été mis en place à la fin 2024. La charte de fonctionnement et le plan d'action n'étaient pas encore signés au Cap Vert et au Togo, alors que les documents n'avaient pas encore abouti en Guinée-Bissau, au Liberia, au Mali et au Niger.

Au-delà de ces étapes initiales, le CCN met en œuvre dans certains pays des activités, alors qu'il est peu actif dans d'autres pays.

REPRÉSENTATIVITÉ

En règle générale, le CCN semble assez représentatif et intègre les principaux acteurs de l'agroécologie, que ce soit les ministères, les institutions de recherche et de formation et conseil agricole, les organisations professionnelles agricoles, les ONG et autres acteurs de la société civile et, lorsqu'elles existent, les plateformes d'acteurs de l'agroécologie. Dans certains cas, le CCN inclut également des acteurs économiques des filières autres que les producteurs ou des partenaires techniques et financiers. Cependant, dans certains pays, des acteurs importants de la société civile semblent ne pas être représentés à ce stade.

Concernant les ministères et les institutions publiques, le CCN pourrait constituer un cadre de dialogue intersectoriel dans la mesure où plusieurs ministères y sont représentés (et notamment les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement). Il semblerait cependant que cet espace, où les échanges se font à la vue de tous les acteurs, ne soit pas un espace privilégié pour un tel dialogue intersectoriel.

LIENS AVEC D'AUTRES CADRES ET PLATEFORMES REPRÉSENTATIFS DES ACTEURS DE L'AGROÉCOLOGIE

Dans les pays où il existe des fédérations ou plateformes d'acteurs de l'agroécologie, celles-ci sont membres du CCN, sans risque apparent de doublon ou de concurrence, le CCN ayant la particularité d'intégrer les pouvoirs publics à la différence des fédérations et plateformes. Cependant, lorsque les fédérations ou plateformes d'acteurs jouent un rôle important, il peut exister un risque de doublon ou de concurrence *de facto,* notamment pour l'accès à des financements ou en termes de mobilisation des acteurs (cas du Togo et du Sénégal).

GOUVERNANCE

En règle générale, la gouvernance du CCN est formalisée avec deux instances principales (qui peuvent prendre des appellations différentes selon le pays) : l'assemblée des membres et le comité de pilotage ou de direction. Il existe cependant des différences réelles quant à l'effectivité du fonctionnement de cette gouvernance et quant au rôle respectif du Ministère de l'Agriculture et des autres membres.

Ainsi, dans certains pays, le pilotage semble être essentiellement assuré par le Ministère de l'Agriculture. Dans d'autres, l'instance de pilotage fonctionne et la gouvernance multi-partite est effective. Au Sénégal, la présidence est assurée par la direction de la protection des végétaux du Ministère de l'Agriculture alors que le secrétariat général est assuré par une organisation paysanne, le CNCR. Le degré de participation des ministères autres que le Ministère de l'Agriculture semble être inégal selon les pays. Dans le cas du Nigeria, le Ministère de l'Environnement est d'emblée au cœur du dispositif puisqu'il assure la vice-présidence alors que le Ministère de l'Agriculture assure la présidence. Dans certains pays, il est envisagé la création de cadres de concertation multi-acteurs à un niveau infra-national.

FONCTIONNEMENT ET MODE DE DÉCISION

En règle générale, la charte de fonctionnement du CCN prévoit des décisions au consensus, et, à la majorité simple en cas de désaccord. Cependant, il apparait que cette question n'a pas été abordée et décidée dans certains pays, ce qui semble avoir conduit à des décisions unilatérales et contestées.

ACTIVITÉS RELATIVES AUX POLITIQUES PUBLIQUES

Le CCN est habituellement conçu comme un cadre d'échanges, de formation, de coordination des acteurs, mais également de dialogue politique en vue de contribuer aux politiques publiques en faveur de l'agroécologie. Parmi les activités relatives aux politiques publiques, plusieurs CCN ont organisé des consultations et ateliers de concertation nationale portant sur les politiques publiques et l'agroécologie.

Le CCN a également prévu, dans certains pays comme la Côte d'Ivoire et le Nigeria, de travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de l'agroécologie ou de lignes directrices / guide stratégique pour faciliter l'intégration de l'agroécologie dans la politique agricole. Dans d'autres pays, ce type d'activités semble ne pas avoir eu lieu pour l'instant.

Effets et impacts

Il est encore tôt pour apprécier l'ensemble des effets et impacts de la mise en place des CCN. Deux types d'effets semblent pouvoir être mis en évidence dans certains pays.

- **ORGANISATION DES ACTEURS DE L'AGROÉCOLOGIE ET DIALOGUE POLITIQUE.** Dans un certain nombre de pays où les acteurs n'avaient pas l'habitude de se rencontrer régulièrement (entre acteurs de l'agroécologie d'une part, et entre acteurs de l'agroécologie et pouvoirs publics d'autre part), on peut noter un premier effet en matière d'organisation des acteurs de l'agroécologie, de partages d'expériences et de dialogue politique.
- **ENGAGEMENT POLITIQUE EN FAVEUR DE L'AGROÉCOLOGIE.** L'action du CCN semble avoir parfois permis de renforcer la sensibilité agroécologique des stratégies et politiques nationales. Au Sénégal, il a par exemple contribué à intégrer l'élevage dans la réflexion nationale sur l'agroécologie. Dans le même pays, l'expérience de la PNAEB a abouti au déclenchement d'un processus d'élaboration d'une stratégie nationale sur l'agroécologie. De même, il a été décidé la création d'une subvention pour les intrants organiques (10%), et pour l'Aflasafe. Dans nombre d'autres pays, il ne semble pas qu'il y ait à ce stade de véritables impacts sur les politiques publiques mises en œuvre. Par ailleurs, si le PAE apparaît comme une source de financement essentielle du CCN, certains gouvernements apportent des financements complémentaires sur fonds propres ou en mobilisant des projets financés par la coopération internationale (cas de la Côte d'Ivoire et du Nigeria).

La durabilité du CCN

La question de la durabilité du CCN au-delà des financements du PAE constitue une question essentielle dans la plupart des pays. De ce point de vue, la question du financement est importante et plusieurs éléments apparaissent déterminants :

- la poursuite de financements de la CEDEAO, à l'issue du PAE ;
- l'institutionnalisation du CCN et son inclusion dans une stratégie nationale de développement de l'agroécologie, lui permettant de recevoir des fonds du budget national. Ceci pose la question de la volonté politique de l'État ;

- l'apport de cotisations internes, comme c'est le cas actuellement pour le Sénégal, ce qui implique à la fois une formalisation juridique de la structure et une volonté politique des membres ;
- la définition et la mise en place d'une stratégie de financement de long terme. L'apport d'un financement régulier des pouvoirs publics et des membres eux-mêmes peut constituer un atout pour la recherche de financements complémentaires.

Au-delà de la question financière, la durabilité du CCN, mais surtout le caractère durable de ses actions, dépendent aussi largement de la volonté des pouvoirs publics et de celle de ses membres.

Enseignements

Dans un contexte où, en règle générale, l'agroécologie n'est pas au cœur des politiques agricoles même si des inflexions peuvent être observées depuis plusieurs années dans certains pays, la **création de cadres de concertation multi-acteurs pour l'agroécologie contribue à une plus grande implication des pouvoirs publics dans le développement de l'agroécologie**. Elle constitue également, dans les cas où de tels espaces ne pré-existaient pas, une opportunité pour les acteurs de l'agroécologie de disposer d'un cadre de rencontre et de développer une identité collective. Enfin, la création d'un CCN sous l'égide du Ministère de l'Agriculture permet d'engager un dialogue politique sur l'agroécologie entre les différents acteurs et les pouvoirs publics. Potentiellement, le CCN pourrait être aussi un lieu d'établissement du dialogue inter-sectoriel sur l'agroécologie. La dimension multi-acteurs et inter-sectorielle peut contribuer à une légitimité et une reconnaissance de ce cadre.

À l'exception du Sénégal, la mise en place des CCN est cependant encore très récente pour en évaluer les impacts et la durabilité. Un certain nombre de difficultés, qui se traduisent souvent par un niveau d'activité relativement réduit, peuvent cependant être d'ores et déjà identifiées, ce qui soulève des questions quant à la pérennité des cadres de concertation.

LA PARTICIPATION DES MEMBRES

Dans certains pays, la participation des membres apparaît relativement modérée. Ceci peut être dû à un manque de moyens humains, de conviction que ce type de cadre traduit l'existence d'une véritable volonté politique pour promouvoir l'agroécologie, à la concurrence de fait avec d'autres plateformes ou dynamiques, à une gouvernance où les membres ne sont pas suffisamment associés, à un manque de vision partagée de l'agroécologie, à un besoin de renforcement des capacités des membres en termes de participation à l'élaboration de politiques publiques et de plaidoyer. En complément, lorsque la question financière limite les activités du CCN, ceci joue également sur la mobilisation des membres.

LE FINANCEMENT

La question du financement constitue une limitation au développement des activités. Le financement du PAE est nécessairement limité et il n'existe souvent pas de financements complémentaires (budget de l'État, agences de coopération, cotisations des membres). La question du financement est en partie liée à l'engagement à venir de la CEDEAO, à l'existence d'un engagement public dans la durée (inscription au budget de l'État), à la possibilité (reconnaissance juridique) et à la volonté d'apporter des cotisations internes et mettre en œuvre une stratégie de financements complémentaires.

LA VOLONTÉ POLITIQUE

Lorsque la politique agricole s'inscrit fondamentalement dans la promotion des solutions d'intensification issues de la révolution verte et que les actions en faveur d'une agriculture durable ou de l'agroécologie apparaissent marginales, il existe un certain doute quant à la volonté politique de l'État au-delà des actions permises par le financement du PAE, ce qui peut freiner l'engagement de certains acteurs. D'un autre côté, l'existence du CCN peut constituer une vraie opportunité pour faire évoluer la vision des décideurs et les politiques publiques en faveur de l'agroécologie. La question est cependant de savoir si l'existence du CCN sera suffisante pour faire évoluer les politiques agricoles du modèle dominant vers l'agroécologie. La question de la cohérence des différentes politiques est posée, le soutien à l'agroécologie pouvant être très faible en termes de moyens par rapport aux moyens dégagés pour promouvoir un modèle basé sur la révolution verte (voire sur la déforestation), comme c'est le cas dans beaucoup de pays de la région.

Les changements politiques génèrent quant à eux des incertitudes et parfois des inflexions quant à l'engagement de l'État en matière d'agroécologie.

La volonté politique porte également sur la conception du CCN : est-il un simple outil de transmission pour sensibiliser, former les acteurs et mettre en œuvre les orientations de l'État ? Ou s'agit-il d'un véritable espace de dialogue politique pour co-élaborer des politiques publiques et faciliter la responsabilisation des acteurs eux-mêmes, et notamment des organisations professionnelles agricoles, dans la mise en œuvre des orientations politiques ? Ces conceptions ont des incidences sur la gouvernance du CCN. De ce point de vue, si le rattachement du CCN au Ministère de l'Agriculture peut générer une certaine confiance quant à l'engagement de l'État dans la durée, elle peut aussi constituer une limitation à une gouvernance mieux partagée.

Recommandations relatives aux politiques publiques

› Tenue de la 1ère session du CCN au Bénin.

La pérennité, la consolidation et la montée en puissance des cadres de concertation nationaux multi-acteurs peuvent constituer un atout majeur pour la transition agroécologique dans les différents pays de la région, dans la mesure où leurs activités peuvent contribuer, d'une part, à renforcer les acteurs eux-mêmes, leurs activités ainsi que leur coopération et, d'autre part, à impulser des politiques publiques en faveur de l'agroécologie qui soient les plus pertinentes et efficientes possibles. Pour cela, diverses recommandations peuvent être formulées.

- **METTRE EN PLACE DES MÉCANISMES DE FINANCEMENT DURABLES DES CCN** leur permettant de jouer un rôle effectif en termes de capitalisation d'expériences, concertation des acteurs, dialogue politique, participation à l'élaboration et suivi des politiques publiques, formation, établissement de partenariats pour le développement de l'agroécologie, au moyen de ressources budgétaires stables et de la mise en place de stratégies de recherche de financements complémentaires (agences de coopération, taxation permettant la participation de certaines filières, cotisations des membres, fonds de réserve alimenté par les membres pour atténuer les retards de financement, etc.)
- **DONNER UN STATUT JURIDIQUE AU CCN** ou lui donner une place formelle dans la stratégie nationale de développement de l'agroécologie.
- **ENCOURAGER LA DÉCLINAISON CCN** dans des cadres de concertation au niveau infra-national (régions, États).
- **ASSURER L'ÉQUILIBRE ENTRE FAMILLES D'ACTEURS DANS LA COMPOSITION DES CCN.**
- **ORGANISER, LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE, UN DÉBAT SUR LES DIFFÉRENTES VISIONS DE L'AGROÉCOLOGIE** et sensibiliser les acteurs sur la vision systémique de l'agroécologie et les principes définis au sein de la FAO.
- **METTRE EN PLACE, LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE, UN MODE DE GOUVERNANCE CLARIFIÉ ET PERMETTANT UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DES MEMBRES,** incluant à la fois les acteurs du secteur public comme du secteur non-étatique, notamment les organisations professionnelles agricoles.
- **RENFORCER LES CAPACITÉS DES ACTEURS EN MATIÈRE DE CONTRIBUTION À LA FORMULATION DE POLITIQUES PUBLIQUES, DE SUIVI DE CES DERNIÈRES ET DE PLAIDOYER.**
- **VEILLER À LA PRISE EN COMPTE DES JEUNES ET DES FEMMES DANS LES DIFFÉRENTES ACTIONS.**
- **FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE MEMBRES DU CCN DE DIFFÉRENTS PAYS DE LA RÉGION.**

Concernant la CEDEAO, la poursuite de son appui tant financier que technique à l'issue du PAE apparaît pertinente, en raison non seulement de l'intérêt des CCN mais aussi des incertitudes liées à leur pérennité dans certains pays. Le principe d'un cofinancement de la part de la CEDEAO pourrait encourager les États et les membres des CCN à renforcer et opérationnaliser la stratégie nationale inclusive d'agroécologie. Au niveau technique, la CEDEAO pourrait, en lien avec 3AO, jouer un rôle en matière de partages d'expériences entre les différents CCN de la région sur les avancées et les difficultés. Cela permettrait de faire bénéficier les autres pays des expériences des pays les plus avancés en termes de fonctionnement du CCN et de stimuler la participation des membres. Une première rencontre régionale sur le sujet, incluant des représentants des différentes familles d'acteurs des CCN pourrait permettre d'initier une dynamique de ce type. Des modalités complémentaires d'échanges à distance pourraient aussi être envisagées. La CEDEAO pourrait également contribuer au renforcement de l'engagement des divers États et faciliter des échanges sur le sujet au niveau ministériel.

› Rencontre d'Abuja sur l'agroécologie (octobre 2024).

L'Alliance régionale 3AO

Les activités et le fonctionnement

L'Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO) est une plateforme de coordination et de relai d'information composée d'organisations paysannes, d'instituts de recherche/universités, d'ONG nationales et internationales et de mouvements sociaux. Elle a pour objectif de promouvoir et d'accompagner une transition agroécologique en Afrique de l'Ouest. À travers une série d'actions, 3AO vise à renforcer les synergies entre différents organismes et échelles d'actions pour renforcer le plaidoyer, la visibilité du mouvement et l'impact des initiatives agroécologiques. Les activités de l'Alliance sont menées sur la base d'un plan d'actions évolutif et d'un espace collaboratif en ligne (voir ci-dessous).

Il a été envisagé à la création de l'alliance 3AO que chaque initiative listée dans son plan d'actions soit portée par une organisation dite « responsable », celle-ci bénéficiant de l'appui financier, de l'expertise et de l'expérience des organisations faisant parties du « groupe de soutien » de l'initiative. Les résultats des initiatives sont partagés avec l'ensemble des parties prenantes à l'alliance, et peuvent ensuite être relayés à l'adresse de groupes tiers.

Le comité de pilotage de 3AO assure la coordination et le suivi des initiatives. Il comprend des représentants du ROPPA, d'IPES-Food, de l'AFSA, d'Enda Pronat, du CIRAD, et d'Action Contre la Faim. Le secrétariat de l'Alliance est assuré par le ROPPA.

L'Alliance 3AO participe à la mise en œuvre du PAE, à travers principalement :

- la formation de jeunes sur l'agroécologie ;
- la mise en place avec l'appui du CIRAD de la plateforme 3AO Hub (https://www.3aohub.org/fr/1/home.html), dans le cadre du PAE et du Programme Fair Sahel. Il s'agit d'un espace collaboratif de mise en contact des acteurs, de partage des savoirs et des solutions et d'appui méthodologique à la mise à l'échelle de l'agroécologie en Afrique de l'Ouest. Elle intègre une cartographie des membres de 3AO et d'autres acteurs clés de l'agroécologie et une base de données des connaissances sur l'agroécologie ;
- l'organisation d'un séminaire en 2021 sur la formation des producteurs et productrices ;
- l'organisation de deux forums régionaux sur l'agroécologie, en décembre 2022 à Bissau (Guinée-Bissau) et en octobre 2024 à Abuja (Nigeria). Ce dernier forum a été organisé conjointement avec le réseau Wafronet. Il a contribué à la formulation de recommandations pour la promotion de

l'agroécologie en Afrique de l'Ouest, à l'attention des organisations internationales et régionales (CEDEAO), des États, des organisations paysannes et des collectivités locales;

- le soutien à des initiatives de plaidoyer au niveau régional, au Burkina Faso et au Sénégal.

Enseignements

Au niveau régional, l'Alliance 3AO constitue un acteur central de structuration des acteurs de l'agroécologie. Les recommandations formulées à l'issue des forums régionaux permettent d'envisager un ensemble structuré d'interventions publiques régionales, nationales et locales en faveur de l'agroécologie. Dans le cadre du plaidoyer mené au Sénégal et au Burkina Faso, des propositions précises ont également été faites. La plateforme 3AO Hub contient, d'ores et déjà, un certain nombre de ressources relatives sur lesquelles les acteurs de la région peuvent s'appuyer pour formuler des politiques publiques, y compris sur des thèmes particuliers. Il apparaît utile que les ressources puissent être complétées par d'autres expériences, documents de position et propositions sur des aspects spécifiques. Le rapprochement avec Wafronet apparait cohérent dans la mesure où l'agriculture biologique peut être considérée comme une approche spécifique de l'agroécologie, que les problématiques rencontrées pour le développement de l'agroécologie et de l'agriculture biologique sont souvent similaires et qu'il y a tout intérêt à concevoir des politiques publiques intégrant l'une et l'autre.

Les difficultés pour la mise en œuvre des activités semblent porter sur les points mentionnés à la suite.

- **L'animation et notamment celle des initiatives thématiques:** les organisations « responsables » des initiatives semblent ne pas toujours être en mesure de s'impliquer suffisamment, par défaut d'outils informatiques pouvant rendre une animation thématique efficace et par manque d'autres ressources au niveau de 3AO pour appuyer l'animation. La mise en ligne de la plateforme 3AO Hub devrait contribuer à l'animation globale. Il est également important que l'animation thématique puisse s'inscrire dans un calendrier rythmé par des échéances qui permettent aux acteurs de se rencontrer, de faire le point et de partager leurs réflexions et propositions plus largement. De ce point de vue, l'organisation rythmée de forums régionaux valorisant ces travaux peut constituer un précieux atout, en complément de communications et d'échanges à distance plus réguliers.
- **La durabilité**, dans la mesure où le dispositif repose sur des financements externes limités dans le temps. Des mécanismes de financement plus durables pourraient être envisagés.
- **L'articulation de la dynamique régionale avec les dynamiques nationales**. Elle semble hétérogène selon les pays concernés, ce qui renvoie à la question de moyens et d'animation. L'Alliance 3AO pourrait jouer un rôle pour rendre plus opérationnels et pérennes les cadres de concertations nationaux en organisant conjointement avec la CEDEAO des partages d'expériences à ce sujet entre les différents pays.

Recommandations relatives aux politiques publiques

CONTRIBUER À LA MISE EN PLACE DE MÉCANISMES DE FINANCEMENT PLUS DURABLES

- L'Alliance 3AO constituant un espace essentiel de structuration et de renforcement des acteurs de l'agroécologie au niveau régional, il est souhaitable qu'un financement régional puisse s'inscrire dans la durée, en complément d'une stratégie de recherche de financements additionnels. Il apparait pertinent que l'appui de la CEDEAO contribue au rapprochement avec le réseau Wafronet et à la collaboration avec le réseau RESCAR-AOC.

VEILLER À CRÉER DES INITIATIVES DE PARTAGE D'EXPÉRIENCES ENTRE PAYS

- Des actions conjointes pourraient être envisagées entre la CEDEAO et l'Alliance 3AO, notamment en matière de partages d'expériences entre les divers cadres de concertation nationaux, portant aussi bien sur les politiques publiques en faveur de l'agroécologie que sur le fonctionnement même des CCN.

Pour approfondir le sujet, on pourra consulter le rapport thématique « *Cadres de concertation multi-acteurs pour l'inclusion de l'agroécologie dans les politiques publiques* » de l'étude de capitalisation transversale du PAE, ainsi que les trois notes de politique réalisées dans le cadre du programme Fair Sahel « *L'institutionnalisation de l'agroécologie au Burkina Faso: trajectoire et défis* », « *L'intégration de l'agroécologie dans les politiques publiques du Sénégal* » et « *La faiblesse des politiques publiques de soutien à l'agroécologie au Mali* ».

› Page d'accueil de 3AOhub.

CONTACTS

araa@araa.org

https://www.araa.org

https://ecowap.ecowas.int

@araaraaf / @ecowas.agriculture

@ARAA_CEDEAO / @ecowas_agric

PARTENAIRES FINANCIERS

PARTENAIRES TECHNIQUES

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne et de l'Agence française de développement. Son contenu relève de la seule responsabilité de la CEDEAO et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et de l'Agence française de développement.

Ce document a été rédigé en collaboration avec GRET, LARES et INTER-RESEAUX.

Graphisme : https://www.marmelade.be